Image not found or type unknown

droit du pere reconnaissance enfant a 23 mois

Par **louloutte123**, le **04/10/2012** à **15:36**

Bonjour,

J'ai un enfant de 23 mois. Le père ne s'en est jamais occupé. Il l'a juste vu une fois en décembre 2010.
Il ne m'a jamais aidé financièrement.

Je viens d'apprendre qu'il l'a reconnu après 23 mois auprès de la mairie.

Quels sont ses droits au bout de 23 mois ?

Peut il se retourner contre moi, et dire que c'est moi qui fait obstacle à sa reconnaissance

Merci de votre aide...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés